

Cycle de spécialisation en basse continue

Les cycles de spécialisation s'adressent aux étudiants ayant déjà un parcours dans l'enseignement supérieur dans leur discipline (licence, master), souhaitant acquérir de nouvelles compétences techniques et musicales dans une discipline proche de leur discipline principale ou approfondir et élargir le répertoire de leur instrument.

Professeurs

Francis Jacob (orgue) et Christine Héraud (clavecin)

Modalités d'entrée

Première sélection sur dossier¹ et lettre de motivation adressés à la direction

Puis concours d'entrée sur épreuves en fonction des places :

- programme libre de 15 minutes environ
- entretien avec le jury.

Durée des études

De 2 à 4 semestres pour passer le diplôme (en moyenne 18h de cours par semestre).

Possibilité de ne rester qu'un semestre, avec délivrance d'une attestation à la sortie.

Le cursus est organisé « à la carte » avec l'étudiant, en accord avec la direction des études.

A titre exceptionnel, un congé ou auditorat d'un semestre peut être accordé.

Objectifs et Contenus

Les objectifs sont définis par le professeur et l'étudiant en fonction des besoins de celui-ci.

Car les études, selon le cas, peuvent consister en l'acquisition de nouvelles compétences techniques et musicales, ou en l'approfondissement et l'élargissement du répertoire. Elles peuvent aussi servir d'appui pour la préparation d'auditions professionnelles ou de concours internationaux.

Diplôme

Il est délivré sur examen (récital) à la fin du nombre de trimestres convenus.

Programme libre de 30 minutes en situation de Basse continue essentiellement.

Le candidat doit communiquer son programme au plus tard 3 semaines avant la date de l'examen.

Le jury est composé du directeur du CRR – ou de son représentant – et de deux personnalités extérieures (chef d'orchestre ou de chœur, compositeur, directeur d'opéra, programmateur, critique...)

Intitulé : *Diplôme de spécialisation du Conservatoire de Strasbourg en Basse continue, et nom du professeur.*

¹ Le dossier doit comporter la liste et les copies de diplômes obtenus tant dans le domaine des études musicales que dans celui des études générales ou universitaires, ainsi que, le cas échéant, des attestations d'une réelle carrière professionnelle.